ACCEPTÉE

N° 115

Non au transit d'animaux par la Suisse

Environ 30 millions de bovins, porcs et moutons sont transportés chaque année à travers l'Europe, le transit par la Suisse reste interdit.

En raison des accords bilatéraux signés avec l'Union Européenne, des discussions avec Bruxelles doivent avoir lieu ces prochaines semaines.

Dans le projet de révision de l'ordonnance fédérale sur les importations, exportations et transit d'animaux, l'interdiction de transit à travers la Suisse n'apparaît plus.

En cas de levée de cette interdiction, les transports d'animaux qui durent plus de 24 heures augmenteraient considérablement, avec à la clé des risques d'épidémies accrus. Ces transports représentent une aberration du point de vue de la protection des animaux et de la consommation d'énergie produisant du CO_2. Plusieurs parlements cantonaux dont Zürich et Lucerne sont déjà intervenus auprès du Conseil Fédéral.

Le Parlement jurassien demande au Conseil Fédéral de ne pas lever l'interdiction de transit des animaux par la Suisse. Cette interdiction est motivée surtout pour des questions de protection des animaux, sanitaires et écologiques.

Delémont le 18 février 2009 **Jean-Pierre Mischler**

PDC PS PLR PCSI CS/POP/Verts UDC